

Règlement de la tombola organisée par les Ateliers Arc en Ciel 12

Article 1 - Organisation

L'association Ateliers Arc en Ciel 12, de loi 1901, organise le dimanche 24 mars 2019, une tombola pour promouvoir son image dans le quartier et financer ses futurs projets.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures

Toute personne, ayant acheté un billet peut participer à la tombola.

300 billets seront vendus au prix de 5 € par les adhérents et animateurs de l'association

Article 3 – Dotation

La tombola est doté de 15 lots, d'une valeur globale de 400 €

- Lot n°1 : une carte cadeau 3 cours de dessin-peinture adulte (2h) d'une valeur de 60 €
- Lot n°2 : un portrait (photo 18x24) d'une valeur de 50 €
- Lot n°3 : un pass corporel adulte (3 cours d'1h au choix) d'une valeur de 40 €
- Lot n°4 : une carte cadeau 3 cours d'arts plastiques enfant (1h30) d'une valeur de 35 €
- Lot n°5 : un chevalet d'une valeur de 30 €
- Lots n°6 à 8 : une serviette de yoga d'une valeur de 30 €
- Lot n°9 : un cours d'essai céramique adulte (2h) d'une valeur de 25 €
- Lot n°10 : un cours d'essai corporel adulte (1h) d'une valeur de 15 €
- Lot n°11 : un cours d'essai céramique enfant (1h30) d'une valeur de 15 €
- Lots n°12 à 14 : un carnet de croquis d'une valeur de 10 €
- Lot 15 : une gourde de yoga d'une valeur de 10 €

Les lots non réclamés seront soit remis en jeu par l'organisateur, soit annulés.

Durée de validité des cours : 31/12/2019.

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 24 mars 2019 à 17h au 36 allée Vivaldi, 75012 Paris, en présence de M. Jean PERGRALE, président de l'association, et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Article 5 – Retrait des lots

La date limite de retrait des lots 1 à 15 est fixée au 27 juin 2019. Les personnes souhaitant récupérer leurs lot, qui ne se seront pas manifesté avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien. Les lots sont à retirer sur place

Article 6 – Limitation de responsabilité

L'association Ateliers Arc en Ciel 12 se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à M. Jean PERGRALE, président de l'association Arc en Ciel, 36 allée Vivaldi, 75012 Paris.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est consultable sur le site internet de l'association <http://arcenciel12.com>

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et au règlement européen du 27 avril 2016 mis en application le 24 mai 2018.

Nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès du bureau de l'association, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant.